



Caf contentieux

Par Jess34

Bonjour

Je suis au rsa . J ai eu un contrôle caf . Je me retrouve avec une grosse dette car ils me reproche de ne pas avoir déclaré mes ventes vinted(je vend les vêtements de mes enfants) ils m ont dit que c était imposable et que je devais le déclarer. Or ,aux impôts et sur vinted,ils m ont dit que la vente de vêtements d occasion n était pas imposableje dois rembourser tt l argent que j ai eu avec mes ventes vinted plus chaque mois ils remplisse ma déclaration de revenus avec les ventes..double peine. J aimerais savoir ce qu il en est réellement. Merci

Par isernon

bonjour,

les conditions pour percevoir le RSA et celles pour être imposées sont différentes.

Même si une ressource est non imposable pour les impôts, elle doit être déclarée à la Caf pour le calcul de vos prestations.

le principe est que vous devez déclarer toutes les ressources de votre foyer, en particulier l'argent issu de la vente d'un bien ou d'un objet doit être déclaré.

je pense que la CAF ne vous a pas dit que c'était imposable ou pas, cela ne la concerne pas mais que vous deviez déclarer tous vos revenus.

salutations